

PROTOCOLE SANITAIRE

Salle d'escalade Marius Michel de Villeneuve-sur-Lot

Septembre 2020

Il est rappelé aux utilisateurs qu'ils devront systématiquement se présenter avec leur carte de licence à la salle d'escalade.

Il est également rappelé aux utilisateurs que, dans le cas où ils se supposent malades et/ou ils ont de la température, nous leur demandons de ne pas se présenter à la salle, comme nous leur demandons de bien vouloir nous prévenir s'ils se sentent mal durant le temps passé dans la salle, ou après la séance.

Au-delà de toutes ces mesures exceptionnelles, le règlement intérieur de la salle reste en vigueur.

Le club se réserve le droit de fermer la salle si les règles et le protocole ne sont pas respectés.

I. Gestion des flux de personnes

- Une traçabilité des entrées et sorties dans la salle est mise en place (registre à remplir par les grimpeurs à l'entrée de la salle : ANNEXE).
- Un marquage au sol est mis en place pour gérer les déplacements des grimpeurs et respecter la distanciation physique recommandée (**1m au sol entre les personnes**). (ANNEXE : plan d'utilisation de la salle)
- Accès limité à 26 personnes dans la salle, initiateurs compris. Cette limite sera assurée par une inscription préalable des grimpeurs à chaque séance sur le site du club (www.clubalpin47.fr).
- Accès limité à 4 grimpeurs simultanément dans la zone de bloc, en respectant toujours la distance de 2m entre chacun.
- Afin de respecter **une distanciation de 2m pendant l'escalade**, des relais ont été condamnés (ANNEXE : plan d'utilisation de la salle).
- L'utilisation des vestiaires est limitée à une personne à la fois, avec le masque.

II. Organisation proposée

- Chaque grimpeur devra signer le présent protocole et le laisser à la salle.
- Des affiches rappelant les règles à suivre seront installées dans la salle. (ANNEXE : fiches FFME)
- Port du masque obligatoire pour les grimpeurs à partir de 11 ans lors de leurs déplacements dans la salle et lors des périodes d'assurage.
- L'association met à disposition des cordes pour la grimpe en moulinette et en tête, il est demandé à chaque grimpeur et à son assureur de se désinfecter les mains avant de commencer à grimper et entre chaque voie. Il est interdit de mettre la corde à la bouche.
- Les grimpeurs prévoiront leur gel hydroalcoolique / savon, ou à défaut utiliseront celui mis à leur disposition.
- Dans les sanitaires, un spray désinfectant sera installé afin que chacun puisse désinfecter avant son passage.
- Les sanitaires, tapis, poignées, tables et chaises seront désinfectés une fois par semaine par les agents municipaux.
- Le matériel personnel est à privilégier. Cependant, en cas de besoin, du matériel sera prêté selon une organisation stricte : désinfection des mains avant de prendre le matériel, et dépôt en fin de séance dans le bac « **Matériel utilisé** » du jour mis en place dans la salle. Ce matériel sera mis en quarantaine 72h avant d'être à nouveau à disposition pour le prêt.
- Une rotation des cordes sera effectuée entre les séances afin de respecter la quarantaine de 72h. Mardi et vendredi cordes rouges et cordes violettes le jeudi.
- Il ne sera plus possible d'être pieds nus ou torse nu dans la salle.
- Les personnes attendant leur tour pour grimper doivent rester en dehors des zones de circulation et en dehors des tapis en respectant les distances physiques recommandées.

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance de ce protocole et des conditions d'accès à la salle d'escalade, et m'engage à les respecter.

Date : .. / .. / ..

Signature :